

**CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 13 AVRIL 2010**

Convocation du 7 avril 2010

L'an deux mille dix, le treize avril à 19 h 00, le Conseil Municipal de la commune de PLOUFRAGAN s'est réuni en session ordinaire, à l'hôtel de ville, après convocation légale, sous la présidence de M. Rémy MOULIN, Maire.

PRESENTS : Rémy MOULIN, Christine ORAIN, André QUELEN, Maryse LAURENT, Annie LABBE, Jacques BLANCHARD, Eliane BOUGUET, Gilles LELIONNAIS, Jean-Pierre STEPHAN, Jean-Paul LE MEE, Françoise UGUEN, Michel JUHEL, Huguette DELEPINE, Annie REY, Annick MOISAN, Bruno BEUZIT, Frédéric LE MENEZ, Claire BRASSIER, Jean-Loïc DEMONFORT, Pascale GALLERNE, Xavier BIZOT, Pierre DUVAL, Jean-Pierre HAMON, Jean-Yves BERNARD, Anne-Laure LE BELLEGO, Fabienne LAGADEUC et Martial COLLET

ABSENTS : Marie-Françoise DUPLLENNE (donne pouvoir à Eliane BOUGUET)
Albert MAHE (donne pouvoir à Françoise UGUEN)
Anita MELOU (donne pouvoir à Jean-Pierre STEPHAN)
Jean-François ANDRIEUX
Ghislaine LARDOUX
Yahya EL BAROUDI

SECRETAIRE DE SEANCE : Annick MOISAN

1- adoption du procès-verbal de la séance du 16 mars 2010

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par vote à main levée, à l'unanimité,

- **ADOPTÉ** le procès-verbal de la séance du 16 mars 2010

2- acquisition propriété Consorts THERIN rue de la Croix Fichet

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par vote à main levée, à l'unanimité,

- **DECIDE** l'acquisition de l'immeuble non bâti cadastré section AP n°213 d'une contenance de 1 491 m² au prix de **142 971,99 €** auquel s'ajoutent les frais d'acte et de négociation d'un montant estimé à **5 500 €** ;

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document lié à la présente acquisition et notamment l'acte de vente qui sera établi par Maître Marie-Christine ROLLAND, notaire à CHATELAUDREN.

3- travaux d'éclairage public : aménagement de l'échangeur de Merlet

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par vote à main levée,

- **par 26 voix**

- **et 4 abstentions (M. LAURENT, F. LE MENEZ, P. GALLERNE, M. JUHEL)**

- **APPROUVE** les travaux d'éclairage (*pose de fourreaux en attente*) du futur échangeur de Merlet présentés par le S.D.E. pour un montant estimatif de **40 000 € TTC** et aux conditions définies dans la convention « Travaux Eclairage Public effectués dans le cadre du transfert de compétence ». Le S.D.E. bénéficiera du fonds de compensation de la TVA et percevra de notre commune une subvention d'équipement au taux de 80% calculé sur le montant des travaux, soit **32 000 € TTC**.

4- travaux d'éclairage public : programme annuel de rénovation

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par vote à main levée, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le programme annuel de rénovation proposé pour 2010 (*rénovation de commandes situées sur les secteurs éclairés toute la nuit, rénovation de divers foyers recensés dans le cadre de la campagne d'entretien annuel de l'éclairage public*) par le S.D.E. pour une estimation de **30 000 € TTC**. Notre commune lui ayant transféré la compétence éclairage public, le S.D.E. bénéficiera du fonds de compensation de la T.V.A. et percevra de notre commune une subvention d'équipement au taux de 80% calculé sur le montant des travaux, soit **24 000 € TTC**.

5- plaine de jeux du Haut Champ : travaux d'alimentation d'une borne électrique

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par vote à main levée,

- **par 26 voix,**
- **contre 3 (M. LAURENT, F. LE MENEZ, P. GALLERNE)**
- **et 1 abstention (A.L. LE BELLEGO)**

- **APPROUVE** les travaux d'alimentation d'une borne électrique à la plaine de jeux du Haut-Champ (*fourniture et pose d'une borne 3 prises de courant PREFATEL, fourniture et pose de 180 ml de câble 4x35²*) proposés par le S.D.E. pour un montant estimatif de **15 000 € TTC** et aux conditions définies par la convention « Travaux Eclairage Public effectués dans le cadre du transfert de compétence ». Le S.D.E. bénéficiera du fonds de compensation de la T.V.A et percevra de notre commune une subvention d'équipement au taux de 80% calculé sur le montant des travaux, soit **12 000 € TTC**.

6- extension du cimetière : avenant n°1

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par vote à main levée, **à l'unanimité,**

- **VALIDE** l'ensemble des propositions (*mise en œuvre de terre végétale à pied d'œuvre pour éviter toutes dégradations et pollutions des revêtements et consolidation du talus côté vallée suite à de fortes pluies*) pour un montant de **16 146 €** soit 8,4 % du montant initial du marché, modifiant ainsi la masse des travaux et les délais d'exécution ;

- **AUTORISE** M. le Maire à signer l'avenant n° 1 avec l'entreprise BIDAULT pour le marché 35/2009 portant son montant de 161 256,50 € à **174 756,50 € HT**, et toutes les pièces afférentes à son exécution.

7- adhésion à l'association Bruded (Bretagne RURaine pour un DEveloppement Durable)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par vote à main levée,

- **par 25 voix**
- **contre 2 (A.L. LE BELLEGO, J.P. HAMON)**
- **et 3 abstentions (F. UGUEN et son pouvoir A. MAHE, E. BOUGUET)**

- **DECIDE de renouveler** l'adhésion de la ville de Ploufragan à l'association BRUDED pour l'année 2010 afin d'avoir un soutien pour la mise en place de la politique de la commune sur le développement durable ;

- **PRECISE** que le montant de l'adhésion s'élève à 11 250 h x 0,25 € = **2 812,50 € ;**

- **AUTORISE** M. le Maire à signer les pièces afférentes à cette adhésion ;

- **DESIGNE** Mme Maryse LAURENT en tant que représentante titulaire et Mme Christine ORAIN en tant que représentante suppléante.

8- bourse Ploufragan jeunes

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par vote à main levée, **à l'unanimité,**

- **DECIDE d'attribuer** une bourse de **250 €** à un jeune Ploufraganais pour son projet (création d'un court métrage sur le thème de la peur) ;

- **AUTORISE** M. LE MAIRE ou son représentant à signer les pièces afférentes à cette attribution de bourse.

9- remboursement d'assurance

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par vote à main levée, **à l'unanimité,**

- **ACCEPTE** l'encaissement d'un remboursement de la SMACL pour un montant total de **162,07 € TTC** (*panneaux de signalisation dégradés suite accident de circulation au rond-point de Beaucemaine le 7 février 2009*).

A PLOUFRAGAN, LE 14 AVRIL 2010

LE MAIRE

Rémy MOULIN